



Paysages de France

Assemblée Générale

18 mars 2017 - Paris

Rapport moral

Rapport d'activité
(du 01/03/2016 au 31/01/2017)

Rapport financier
(bilan et compte de résultat 2016)

Rapport moral

L'association Paysages de France a été créée en février 1992. Voici donc 25 ans désormais que ses bénévoles, sans relâche, luttent pour la préservation, la valorisation ou la réhabilitation des paysages. Faut-il pour autant se réjouir de cet anniversaire ? Oui. Et non. En effet, s'il est remarquable qu'une association indépendante comme la nôtre continue avec le même entrain, les mêmes convictions, le même engagement à mener tant de combats à travers tout le territoire, à sensibiliser, défendre, dénoncer, former, argumenter, proposer afin que notre pays ne soit pas défiguré et que le cadre de vie de nos concitoyens soit protégé, voire amélioré, il est désolant que nous ayons, encore et toujours, à marteler les mêmes vérités, à contredire les mêmes mensonges, à rappeler les mêmes évidences. Notre action, bien qu'exemplaire par sa rigueur et son intensité, parvient seulement à limiter, parfois à contenir les ravages faits aux paysages.

Mais l'ampleur des dégâts est considérable. L'artificialisation des sols et l'étalement urbain transforment un peu plus chaque année notre pays, lui arrachant irrémédiablement des espaces naturels et des terres agricoles. Des chapelets de constructions sans âme et sans style s'égrènent le long des voies de circulation, reliant en pointillés des agglomérations autrefois distinctes. C'est non seulement la perte d'une identité humaine et paysagère, mais également un engrenage infernal conduisant à une uniformisation médiocre de notre pays.

Nous sommes et serons donc toujours là. Notre tâche est gigantesque, mais essentielle. Que serait-il advenu de ces centaines de villes et villages que le ministre de l'Économie voulait livrer en 2015 au *lobby* des afficheurs si Paysages de France n'avait pas sonné l'alarme ? Il nous faut, encore et toujours, et au-delà d'une simple vigilance, traquer sans relâche les pollueurs en tout genre qui, sans vergogne, rêvent de dérouler leurs tentacules de fer et de béton, de câbles et de lumière.

Mais bien loin d'être aidés, soutenus, encouragés par un ministère dit de l'Écologie ou de l'Environnement,

nous devons sans cesse tenter de retirer les bâtons de nos roues. Voici que par trois fois ces derniers mois, l'État a fait appel de décisions de justice le condamnant pour son inaction quand Paysages de France lui demandait de faire cesser des infractions pourtant avérées. Plutôt que de nous remercier de l'aider à faire appliquer la loi, l'État préfère payer des agents et des juristes à tenter de faire taire une association. C'est un véritable scandale qui, loin d'éteindre notre volonté, nous oblige, certes, à gâcher notre énergie dans un combat contre ceux qui devraient être nos alliés, mais aussi à redoubler de vigilance tant ce mauvais signal nous alerte sur ce qui se trame probablement dans les couloirs des ministères, parfois bien mal fréquentés.

Notre combat doit encore s'amplifier pour aller au-delà du simple garde-fou. Nos idées avancent, s'installant durablement dans la tête de nos concitoyens. Reste à ce que les politiques en tiennent également compte. La formidable victoire contre le décret Macron/afficheurs doit nous conforter dans l'idée que nous pouvons aller plus loin encore si nous associons toujours plus de monde à nos combats. J'invite par exemple tous les adhérents utilisateurs des réseaux sociaux à « aimer » et partager les publications de Paysages de France, c'est un vecteur de diffusion moderne, rapide et efficace, qui permet à chacun d'agir simplement, à la mesure de son temps ou de ses moyens.

Nous devons aussi réfléchir à des moyens d'action plus systémiques afin que le formidable travail des adhérents qui n'ont de cesse de traquer les atteintes au paysage ne soit pas systématiquement contrecarré par de nouvelles implantations. Nous ne voulons pas être des Sisyphe, mais décisifs, pourrait-on dire. Une application stricte de la loi actuelle est un préalable. Toute tentative d'assouplissement des règles, introduisant par exemple de nouvelles dérogations concernant l'affichage publicitaire serait inacceptable.

Vingt-cinq ans déjà ? L'âge de la vigueur et des convictions.

Bon anniversaire, Paysages de France.

Épinal, le 5 février 2017
Laurent Fetet, président de Paysages de France

Rapport d'activité

(du 1^{er} mars 2016

au 31 janvier 2017)

SENSIBILISATION, INFORMATION,
AIDE ET CONSEIL

Règlements locaux de publicité

Suite à la mise en application de certains textes issus du Grenelle de l'environnement, depuis juillet 2015, de nombreux règlements locaux de publicité (RLP) sont mis à jour. C'est l'occasion pour l'association de sensibiliser les élus et d'apporter ses préconisations en matière de protection des paysages. Certains projets sont en effet bien peu ambitieux, ne prenant pas en compte la tendance à la baisse des surfaces des panneaux publicitaires, ou seraient même entachés d'illégalité s'ils étaient approuvés en l'état. Il y a environ 1600 RLP en France, dont un grand nombre devront être révisés avant 2020. Paysages de France ne peut bien sûr répondre à toutes les sollicitations et être partout, mais s'efforce de répondre présent chaque fois que faire se peut. C'est ainsi que notre association s'est cette année encore montrée très active, soit en participant activement à des réunions locales où notre expertise est bien souvent reconnue tant pour expliquer, informer, que pour la pertinence de ses remarques, soit en communiquant par écrit ses observations et ses propositions.

► À **Joué-lès-Tours** (37), où nous avons assisté à trois réunions de concertation en mars, octobre et décembre et rencontré le maire en novembre pour examiner le projet. ► En Alsace, à **Saint-Louis**, **Colmar** et **Ribeauvillé** où nous avons adressé une demande au maire pour que l'association soit consultée. Cela nous a permis d'envoyer en septembre de nombreuses observations sur le projet de RLP de Colmar dont

certaines ont été retenues (rien n'était prévu par exemple pour les enseignes de moins d'1 m², qui sont pourtant une plaie tant leur nombre et leur implantation posent problème. Ne pas en parler permettrait tout à la fois aux activités qui le souhaiteraient de multiplier de façon quasi illimitée le nombre de ces dernières et de contourner ainsi les dispositions applicables aux enseignes au sol de plus de 1 m².) Il était très important de ne pas laisser faire n'importe quoi dans cette région où, pour mémoire, Paysages de France a mené un combat féroce contre le maire de Housen (agglomération de Colmar), Éric Straumann, député du Haut-Rhin qui s'opposait au démontage de la gigantesque enseigne illégale du magasin Cora et est l'auteur de l'amendement qui avait porté de 2 à 6 ans le délai de mise en conformité des publicités et enseignes avec les nouvelles réglementations... ► En mai, c'est le maire de **Sartrouville** (78) qui nous a invités à la réunion publique du 7 juillet. Ce qui nous a permis d'envoyer par la suite nos observations. ► À **Ars-sur-Moselle** (57) où le maire nous a proposé d'associer Paysages de France à la concertation. ► Ou encore, cette réunion du comité de pilotage en juin à **Saint-Martin-d'Uriage** (38). ► En novembre, pour **Grasse** (06), notre envoi d'observations sur le projet de révision du RLP s'est accompagné d'une demande de rendez-vous avec le maire. En effet, le projet comportait lacunes et incohérences, ainsi que des dispositions entachées d'illégalité. Un administrateur s'est déplacé de Grenoble à Grasse pour analyser le projet et tenter d'y apporter des modifications. ► En décembre, envoi au maire d'**Arles** (13) et au commissaire enquêteur des observations de Paysages de France sur le projet de révision du RLP. ► À **Forcalquier** (04) en décembre, réunion de concertation en présence d'un adhérent de Paysages de France. ► En décembre a eu lieu à **Toulouse** (31) une première réunion, dite « Atelier d'échanges » pour le RLPi de Toulouse Métropole. Pas moins de trois représentantes de l'association y assistaient, après un gros travail préparatoire concernant ce projet conséquent puisqu'il concerne 37 communes et remplacera à terme 26 RLP existants ! ► A **Lescar** (64), en janvier, participation d'un adhérent à une

commission municipale pour l'élaboration d'un nouveau RLP. ▶ En janvier envoi au maire de la commune de **Lagny-sur-Marne** (77) des commentaires de Paysages-de-France sur leur projet de RLP. ▶ À **Crolles** (37) en janvier, réunion de concertation en présence de quatre adhérents de Paysages de France.

Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

La présence, au sein de ces commissions, de représentants de l'association, compétents et décidés à défendre avec toute la détermination nécessaire l'environnement, le paysage et le cadre de vie, permet de faire passer notre message et de bousculer quelque peu des pratiques qui font que, le plus souvent, ces commissions ne sont que de simples chambres d'enregistrement. Les représentants de Paysages de France ont donc eu l'occasion notamment de voter et de faire voter contre des projets qui, à l'évidence, ne devraient en aucun cas recevoir l'avis favorable d'une instance censée « [concourir] à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie ». Tous les projets ont certes été adoptés mais on note un vote moins systématique en leur faveur. Nos idées avancent et notre façon de procéder commence à porter ses fruits. On a pu noter, par exemple, lors de la CDNPS du Haut-Rhin du 27 septembre une opposition des représentants de la DREAL Grand-Est et de la DDT du Haut-Rhin, ce qui est rarissime.

Les interventions de Paysages de France ont concerné les CDNPS de l'**Allier** (21 mars), du **Haut-Rhin** (Saint-Louis, 6 avril), de l'**Aisne** (Laon, 29 juin), de l'**Isère** (Bourgoin-Jallieu, 8 septembre), de **Seine-et-Marne** (Vert-Saint-Denis, 19 septembre), du **Haut-Rhin** (Colmar et Ribeauvillé, 27 septembre), de l'**Oise** (Beauvais, 8 novembre)

Tenue de stand, interventions, réunions, actions de sensibilisation et de protestation, etc.

L'un des moyens de sensibiliser le public, est d'aller directement à sa rencontre lors de

manifestations où il est possible de tenir un stand afin de l'informer sur nos combats, de l'inciter à nous soutenir, voire à s'engager. L'année 2016 a vu une fois de plus des adhérents prendre sur leur temps personnel pour animer des stands à l'occasion de manifestations locales, parfois d'envergure, ou nationales. À un autre niveau, la sensibilisation et la volonté de faire avancer nos idées se traduit par des courriers aux élus ou aux représentants de l'État. Bien qu'ils restent souvent sans réponse, ils contribuent à diffuser nos propositions et à réaffirmer que notre vigilance citoyenne sera un garde-fou contre toutes les dérives que certains, sans aucun scrupule, seraient prêts à autoriser, voire à soutenir !

▶ **2 et 3 avril** : tenue d'un stand par un adhérent à **Fagnières**, dans la Marne. ▶ **14 avril** : réunion entre la **DDT de l'Ardèche** et Paysages de France pour faire un bilan des actions menées dans le département. ▶ **12 mai** : Visite à la **DRAC** (Paris) pour prendre connaissance de deux dossiers d'autorisation de bâches publicitaires sur monuments historiques : quai Voltaire et Pont Neuf. ▶ **11 et 12 juin** : participation de Paysages de France à un week-end "**Regards croisés sur la publicité**" organisé par *Underconstruction*, une association d'éducation populaire basée en Seine-Saint-Denis. Manifestation ouverte à tous, avec une journée d'ateliers pratiques et de réflexion puis une autre consacrée à la création de jeux. ▶ **2 juillet** : opération "**Pas de pub des arbres**" à **Floirac** en Gironde près de Bordeaux avec recouvrement de panneaux publicitaires en présence de tout le conseil d'administration, grand moment de sensibilisation avec rencontres d'acteurs locaux et nombreux échanges avec les automobilistes de passage, nous soutenant très majoritairement. ▶ **5 et 6 août** : Stand Paysages de France à Saint-Martin-de Vers (Lot) dans le cadre des "**Journées du patrimoine rural et paysager des Causses du Quercy**". Merci aux deux adhérents qui ont assuré la tenue du stand. ▶ **9 au 11 septembre** : Paysages de France était à la Courneuve (Seine-Saint-Denis) dans le cadre de la **Fête de l'Humanité**. Première participation réussie à cette grande fête populaire et militante où se retrouvent beaucoup de grandes associations. Plusieurs adhérents, des

administrateurs et le président se sont succédé pour accueillir les très nombreuses personnes intéressées par notre association. Un de nos adhérents d'Île-de-France a même pu rappeler à la secrétaire d'État Martine Pinville nos positions sur le décret Decaux/Macron. Elle se souvenait très bien de son immense moment de solitude lorsque, envoyée à l'Assemblée Nationale par Emmanuel Macron, elle a dû défendre ce fameux décret qu'elle ne cautionnait pas. ▶ *15 septembre* - **Lettre ouverte à Audrey Azoulay**, ministre de la Culture à propos des bâches publicitaires sur les monuments historiques (à l'occasion des Journées du patrimoine). Lettre cosignée par Paysages de France, Résistance à l'Aggression Publicitaire, la SPPEF et Louvre pour tous. ▶ *2 octobre* : à Saint-Jean-aux-Bois (Oise) Invitator, du **Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise** (ROSO) à participer aux 40 ans de cette association. Le ROSO regroupe environ 70 associations de l'Oise. Visite à notre stand de la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Barbara Pompili. ▶ *30 novembre au 4 décembre* : à Grenoble (Isère), **salon Naturissima**. Formidable mobilisation des adhérents isérois, puisque pas moins de vingt d'entre eux ont participé à cette manifestation ! L'occasion de très nombreux échanges et de très nombreuses adhésions (54, dont 34 nouvelles !) dans le fief désormais historique de Paysages de France. ▶ *17 octobre* : envoi d'une quarantaine de **lettres aux maires des communes concernées par le décret "stades"** autorisant des publicités géantes dans l'emprise des équipements sportifs. Le but est de demander aux maires de se positionner sur ce décret et de nous signifier leur intention d'accorder ou non des autorisations pour des panneaux hors normes : jusqu'à 10 mètres de hauteur et 50 m² pour les panneaux numériques, et bien davantage pour les panneaux muraux. ▶ *5 décembre* : réunion organisée à la **préfecture de l'Ardèche**. Objet : point sur la démarche engagée par la DDT pour lutter contre les préenseignes hors agglomération, rappel de la réglementation et solutions que peut apporter la SIL. ▶ *10 décembre* : opération de communication sur la palissade de chantier de la colonne de Juillet, **place de la Bastille à Paris (installation de**

banderoles "Stop pub monumentale" et "Débâchons la Bastille") avec plusieurs associations pour dénoncer les publicités géantes installées sur les monuments historiques, et diffusion d'un communiqué de presse, en parallèle de la nouvelle lettre envoyée à la ministre de la culture le 8 décembre demandant la limitation à 12 m² de la place de la publicité sur les bâches de chantier installées sur ces monuments.

**Information, aide et conseils
(administrations, élus, entreprises,
associations, étudiants, particuliers,
journalistes)**

De multiples occasions et sollicitations permettent à l'association d'apporter une contribution à la réflexion, et, surtout, d'apporter informations, aide et conseils. En dehors des relations avec les adhérents, nous recevons beaucoup de demandes diverses par messages, courriers ou appels téléphoniques spontanés auxquels nous nous efforçons d'apporter une réponse adaptée et argumentée. Ces échanges aboutissent parfois à des dossiers qui seront traités par l'association, à de nouvelles adhésions, à des articles de journaux, à de nouveaux contacts. Le tout, bien sûr, toujours bénévolement.

▶ *5 mars* - Entretien avec une étudiante en graphisme en Master 2 au campus de la fonderie de l'Image de Bagnolet ▶ *13 avril* - Appel téléphonique de la Mairie de Vierzon pour mentionner la présence de d'un certain nombre de 4x3 illégaux. ▶ *12 mai* - Contact téléphonique avec un militant d'Attac Réunion qui a constitué un groupe de 5 personnes motivées pour dénoncer la publicité illégale et suivre l'élaboration du RLP dans la commune de Saint-Paul. Ils ont commencé à faire des relevés et vont continuer à le faire. Paysages de France apportera son expertise pour l'établissement des fiches d'infraction. ▶ *23 mai* - Contact téléphonique avec le référent publicité de la SPPEF à propos du RLP de Niort. Paysages de France vérifiera la validité du RLP. ▶ *9 juin* - Ars-sur Moselle (57). Proposition du maire d'associer

Paysages de France à l'élaboration du RLP de sa ville. ▶ 20 juin - Entretien téléphonique avec François Vaillant de la revue *Alternatives non-violentes* pour un article sur l'action de Paysages de France programmé dans un numéro spécial consacré à la non-violence en Corse. ▶ 20 juillet - Interview téléphonique pour *60 millions de consommateurs* à propos de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Mention particulière sur le décret Macron et de la lutte menée par Paysages de France. ▶ 8 août - Entretien téléphonique avec la DDT de Corrèze pour mettre en place une collaboration avec Paysages de France : un agent nouvellement formé à la lutte contre les infractions dans le domaine de l'affichage souhaite avoir un interlocuteur local pour travailler de concert. ▶ 10 septembre - Une étudiante rencontrée à la Fête de l'Huma nous signale que dans le cadre de son DUT "*Métiers du multimédia et de l'internet*", Paysages de France est cité en exemple par le professeur pour évoquer les moyens alternatifs à la publicité traditionnelle. ▶ 21 septembre - La DDT de l'Essonne nous informe avoir fait les constats pour les infractions que nous avons dénoncées par notre courrier du 22 juillet 2016. ▶ 21 septembre - Lettre au président du conseil départemental de l'Isère à propos de l'opération Paysages, du 15 septembre au 15 décembre 2016, véritable usine à gaz autour d'une multitude de manifestations (40 expositions, séminaires, performances dansées, collectes collaboratives, concours d'écriture, conférences, etc., etc..) pour lui rappeler la nécessité d'agir concrètement, notamment en matière d'affichage publicitaire. ▶ 2 novembre - Message de la mairie d'Entre-deux-Guiers (PNR de Chartreuse) : demande de conseil et d'expertise sur un cas d'infraction et la marche à suivre. ▶ 2 novembre - Appel de la Mairie de Charlieu qui souhaite des conseils pour "nettoyer" la ville de la publicité actuellement illégale et mise en contact avec un adhérent local, qui se rendra sur place pour faire un état des lieux. ▶ 12 novembre - Intervention devant un groupe de 14 étudiants et un professeur de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). ▶ 2 décembre - Communication d'information sur le statut de

dispositifs installés dans la commune des Vans (07) à la demande de l'association Païolive. ▶ 5 décembre - Du mobilier urbain numérique vient d'être installé dans la commune de Neuilly-sur-Seine (92). Un résident contacte Paysages de France pour exprimer son mécontentement et pose la question sur la légalité de cette installation. A l'étude du RLP de cette commune, il semblerait qu'il y ait plusieurs irrégularités ou infractions. Comme il s'agit de mobilier urbain JCDecaux dont le siège social est justement situé à Neuilly, il est bien évident que faire démonter ces panneaux dans son propre fief aurait une portée certes toute symbolique mais également médiatique ! ▶ 14 décembre - Rencontre avec le responsable de l'unité Paysage et Publicité à la DDT 37. Point sur les actions en cours dans le département, et sur les infractions signalées par Paysages de France. ▶ 12 janvier - Conférence à Paris des étudiants de l'EIVP rencontrés en novembre : "*La publicité en ville : quels enjeux et quels compromis ?*" en présence d'un administrateur de Paysages de France et ... du directeur général de JCDecaux - France. L'exemple de Grenoble, ainsi que les actions de Paysages de France ont été évoqués. ▶ 25 janvier - Appel d'un habitant de Balan (Ardennes), confronté à un panneau illégal tout près de chez lui. Ayant sans succès essayé d'alerter les élus locaux et d'arriver à un accord amiable, il se tourne vers Paysages de France : "*J'espère que vous pourrez m'aider car vraiment c'est très difficile aujourd'hui de se battre contre des personnes que rien n'arrête et qui se disent au-dessus des lois.*"

LUTTE CONTRE L’AFFICHAGE ILLÉGAL

Démontages et mises en conformité

Le démontage ou la mise en conformité des dispositifs illégaux dénoncés par l'association se fait rarement spontanément lorsque nous avertissons les maires et préfets. C'est au prix de l'établissement de dossiers souvent fort complexes, de relance, de menace d'aller devant les tribunaux et parfois par l'action judiciaire que

l'autorité en charge de la police de la publicité se décide à agir.

▶ **5 mai – Die (26)**. Une adhérente a pu constater le démontage de 8 publicités ou préenseignes et de 16 enseignes. La demande préalable auprès du préfet de la Drôme datait d'août 2013. Presque trois ans pour démonter, il faut savoir être patient. Malheureusement, une pollution visuelle demeure puisque les structures supports n'ont pas été démontées, ce qui constitue toujours une infraction !

▶ **20 mai – Coulanges-les Nevers (58)**. Démontage ou mise en conformité constaté par un adhérent de 6 dispositifs sur 11 dénoncés en novembre 2014 au préfet de la Nièvre.

▶ **1 juin – Les-Rues-des-Vignes et Raillencourt-Sainte-olle (59)**. Démontage annoncé par la Délégation territoriale du Douaisis et du Cambrésis de 24 panneaux publicitaires en infraction. La demande préalable au préfet datait du 7 septembre 2015. Les PV de constatation avaient été envoyés mi-décembre au Procureur de la République près le tribunal de grande Instance de Cambrai.

▶ **13 juin – Labégude (07)**. Constatation par un adhérent du démontage de 3 panneaux publicitaires et d'un mobilier urbain.

▶ **17 juin – Aix, Merlines, PNR du plateau des Millevaches en Limousin (19)** : lettre du préfet de la Corrèze annonçant le démontage de tous les panneaux (sauf un) pour lesquels il avait été saisi le 25 août 2015. Un arrêté de mise en demeure a été pris le même jour à l'encontre de la société Henri Maire pour le panneau toujours en place.

▶ **8 août – Varennes-Vauzelles (58)**. Démontage de la publicité numérique à l'entrée de Varennes-Vauzelles dénoncée en janvier 2013. Le maire avait refusé de reconnaître l'infraction sur des bases fallacieuses. Il a fallu attendre l'abrogation du RLP pour que le préfet se décide à agir. Dans la même commune, début du démontage des 17 publicités et des 30 enseignes dénoncées en novembre 2013 pour lesquelles une requête a été présentée au TA de Dijon en avril 2016.

▶ **8 août – Fourchambault (58)**. Démontage de 11 préenseignes sur 15 signalées en infraction en mai 2016.

▶ **17 août – Courbevoie (92)**. Une nouvelle vérification sur le terrain a permis de constater le démontage ou la mise en conformité de 7 grandes publicités. Ainsi 114 dispositifs ont été démontés ou mis en conformité entre 2012 et 2016 !

▶ **3 octobre – Varennes-Vauzelles (58)**. Nous avons reçu une réponse du préfet de la Nièvre qui fait suite à l'envoi de demande préalable du 13 juin 2016 concernant 76 fiches pour 108 infractions. Le préfet nous annonce le démontage de 17 dispositifs de grand format scellés au sol et l'envoi de 51 arrêtés de mise en demeure.

▶ **18 novembre – Le préfet de Haute-Corse (2A)** annonce avoir fait déposer 50 dispositifs illégaux sur 228 procès-verbaux dressés.

▶ **30 novembre – Saint-Juéry, Tanus, Villefranche-d'Albigeois (81)**. Un adhérent signale le démontage de tous les panneaux dénoncés en 2013.

▶ **30 décembre – Lavour (81)**. Arrêtés de mise en demeure pris par le préfet suite aux signalements de Paysages de France en janvier 2016 et début de démontages constatés. L'afficheur a déposé une requête pour suspendre ces arrêtés. Cette requête a été rejetée par le juge qui a pris en compte le fait que le RLP, opposable depuis mai 2016, précisait que la commune de Lavour comptait cinq agglomérations distinctes de moins de 10 000 habitants.

▶ **24 janvier - Valence (26)**. Premiers démontages constatés sur le terrain faisant suite aux relevés massifs effectués en juin 2015 dans les communes de Valence et de Bourg-lès-Valence (demande préalable du 3 août 2015, 42 fiches, 50 infractions dont des enseignes scellées au sol de très grande hauteur.)

Nouveaux dossiers d'infractions

Aisne (02), pour Acy, Augy, Billy-sur-Aisne, Missy-sur-Aisne, Sermoise, Venizel

Hautes-Alpes (05), pour La-Salle-les-Alpes

Ardèche (07), pour Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc

Corrèze (19), pour Egletons, Saint-Angel, Ussel

Corse du Sud (2A), pour Alata, Cauro, Sarrola-Carcopino

Haute-Corse (2B), pour Campitello, Omessa, Patro-di-Giovellina, Piedigriggio, Soveria, Valledi-Rostino, Volpajola, Calvi, Canavaggia, Castifao, Lama, Morosaglia, Palasca, Pietralba, Urtaca

Dordogne (24), pour Boulazac

Drôme (26), pour Aouste-sur-Sye, Crest

Gard (30), pour Saint-Hippolyte-du-Fort

Gironde (33), pour Le Barp, Lanton, Cestas

Indre-et-Loire (37), pour Avoine et 6 autres communes, Azay-le-Rideau, Avrillé-les-Ponceaux et 6 autres communes

Isère (38), pour Monestiers-de-Clermont, La Rivière, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Sauveur

Loire (42), pour Civens, Feurs, Montrond-les-Bains, Pouilly-sur-Charlieu

Meurthe-et-Moselle (54), pour Rehainviller

Nièvre (58), pour Fourchambault, Varennes-Vauzelles

Nord (59), pour Crespin, Englefontaine, Jenlain, Quarouble, Quiévrechain (PNR Scarpe-Escaut et PNR Avesnois), Vauxbuin

Oise (60), pour Jaulzy, Vic-sur-Aisne, Cuise-la-Motte

Saône-et-Loire (71), pour La Chapelle-de-Guinchay, Mâcon, Crêches-sur-Saône, Vinzelles

Savoie (73), pour Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Saint-Pierre-d'Albigny

Var (83), pour La-Londe-les-Maures, La Verdière, Ginasservis, Vinon-sur-Verdon (PNR des Gorges du Verdon), Pierrefeu-du-Var, Puget-Ville, Châteauvert, Brignoles, Rocbaron

Essonne (91), pour Auvers-Saint-Georges, Baulne, Brouy, Cerny, Chevannes, Milly-la-Forêt, Lisses, Villabé

Hauts-de-Seine (92), pour Neuilly-sur-Seine

Pour en finir avec le dévoiement du mobilier urbain

Nous sommes nombreux à constater régulièrement que le rôle premier du mobilier urbain d'affichage est dévoyé. En effet, la publicité, loin d'être accessoire, est bien souvent plus visible que les informations municipales, parfois tournées vers un mur ou un buisson ! Afin de contrer cet état de fait, quasi général, nous avons souhaité réagir afin que les pratiques évoluent et que la réglementation soit précisée. Quels annonceurs accepteraient que leurs affiches ne soient pas visibles ? C'est pourtant ce que tolèrent de nombreuses communes ! Dans ce sens, nous avons donc constitué des dossiers (deux pour l'instant : **Vauxbuin** et **Épinal**) concernant cette unique infraction. Ces panneaux, qui font les choux gras de JCDecaux, seraient probablement bien moins nombreux si le texte était respecté. C'est le sens de notre démarche, visant à ce qu'on revienne à l'esprit de la loi.

Note : le projet de RLP de Beauvais (Oise) est le premier, à notre connaissance, à préciser, comme nous le demandons depuis des années, que l'installation de publicité sur du mobilier urbain ne peut se faire qu'à titre accessoire : *"Le côté accessoire de la publicité sur le mobilier urbain doit être strictement respecté en tenant compte du sens de circulation, de la visibilité de l'information municipale et de son temps d'affichage."*

L'affaire corse

► Entre 2013 et 2015, plus de 300 relevés d'infractions ont été adressés au préfet de Haute-Corse. Sans effet, puisqu'aucun démontage n'a eu lieu. La plupart des infractions sont des panneaux scellés au sol de 12 m² hors agglomération et dans des agglomérations de moins de 10 000 habitants.

► Mars 2016 : requête au Tribunal Administratif de Bastia sur le dossier Vignale (8 panneaux hors agglomération). Cette requête a entraîné une bonne couverture par les médias et beaucoup fait réagir en Corse, contribuant à une prise de

conscience de la dégradation des paysages sur l'île.

► Novembre 2016 : les 8 panneaux de Vignale sont démontés. D'autres sont en cours de démontage.

► Au 31 décembre 2016 : Pour la Haute-Corse, 118 procès-verbaux ont été dressés, 37 panneaux ont été déposés, 18 mises en demeure sont en cours.

► Décembre 2016 et janvier 2017, les relevés d'infractions se poursuivent avec :

- 37 infractions en Corse du Sud (autour d'Ajaccio)
- environ 160 infractions en Haute Corse

Les afficheurs de l'île de Beauté demandent pour la Corse un droit spécifique à polluer !

S'inquiétant des nouvelles dispositions régissant l'affichage publicitaire depuis juillet 2015, le Collectif des afficheurs corses a réussi à faire adopter un rapport par la Collectivité Territoriale, contenant pourtant de grossiers mensonges (par exemple : «...à compter du 13 juillet 2015... il sera donc désormais interdit sur l'ensemble du territoire national d'utiliser des moyens de publicité extérieure dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants.»)

Les conseillers territoriaux ont voté à l'unanimité pour demander un moratoire d'un an et une adaptation réglementaire pour la Corse (visant en fait à régulariser tous les panneaux illégaux.)

Récidive en septembre 2016 : malgré le changement de majorité à l'assemblée de Corse, les afficheurs, confortés par le vote précédent, tentent d'aller plus loin encore et réussissent à faire voter une motion demandant ni plus ni moins la suspension des procédures administratives contre les afficheurs hors-la-loi, ainsi qu'une adaptation réglementaire !

Paysages de France réagit en adressant un courrier individuel à chaque conseiller territorial rétablissant la vérité. Réaction indignée des afficheurs et silence assourdissant des conseillers territoriaux.

Affaire à suivre...

Plaintes auprès du procureur de la république

► 17 août – **Aubenas (07)** Plainte auprès du procureur de la République contre la SARL "Le Chaudron" (maintien en place d'un panneau lumineux numérique scellé au sol malgré un refus d'autorisation du préfet)

► 7 septembre - **La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Puget-Ville, Rocbaron, Forcalqueiret, La Celle, Brignoles (83)** Plainte auprès du procureur de la République contre l'afficheur PAP – TGI de Toulon.

ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Affichage publicitaire

Ce n'est jamais de gaieté de cœur que Paysages de France se résout à saisir la justice lorsque des dossiers, datant de plusieurs années, n'avancent pas. Il s'agit de "réveiller" des préfets qui refusent d'agir pour faire appliquer la loi alors même que les procédures prévues sont on ne peut plus efficaces lorsqu'elles sont appliquées. Ainsi, soixante-et-onze fois, la justice a donné raison à Paysages de France en condamnant la carence de préfets, pourtant en charge du respect des lois.

Cependant, par trois fois cette année (jugements du 15 mars et du 17 juin par le tribunal administratif de Pau, et du 28 juillet par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise), **le ministère de l'Environnement a interjeté appel**, contestant la décision des juges et les préjudices subis par l'association. Cette procédure, inédite dans ce type de jugements, complique considérablement le travail de Paysages de France et donne un signal fort à ceux qui voudraient massacrer encore davantage nos paysages. **Nous avons écrit le 9 janvier à Ségolène Royal** afin de lui faire part de notre incompréhension (le mot est faible), de lui demander un désistement de son ministère, et même, un soutien affiché au travail de Paysages

de France aussi bien en faveur du respect des réglementations en vigueur que d'un renforcement et d'une simplification des textes régissant la publicité, les enseignes et les préenseignes.

L'État a été condamné :

► *Le 15 mars*, du fait de la **carence du préfet des Pyrénées-Atlantiques**, par le tribunal administratif de Pau (infractions dans la commune de Monein) à verser à l'association 4000 €

► *Le 17 juin*, du fait de la **carence du préfet des Pyrénées-Atlantiques**, par le tribunal administratif de Pau (infractions dans la commune de Billières) à verser à l'association 3200 € de dommages et intérêts et 1000 € de frais de justice

► *Le 28 juillet*, du fait de la **carence du préfet des Hauts-de-Seine**, par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (infractions dans la commune de Colombes) à verser à l'association 2000 € de dommages et intérêts et 1500 € de frais de justice

► *Le 1 décembre*, du fait de la **carence du préfet du Nord**, par le tribunal administratif de Lille (infractions dans la commune de Tourcoing) à verser à l'association 200 € de dommages et intérêts et 1200 € de frais de justice.

Nouvelle requête déposée :

► *Le 31 mars* contre le **préfet de Haute-Corse** (TA de Bastia) pour des infractions dans la commune de Vignale.

Autres activités :

► *Le 9 mai* : envoi d'un mémoire en réplique au TA de Lille (Paysages de France c/**préfet du Nord**) pour la commune de Tourcoing

► *Le 10 août* : envoi d'un mémoire en défense et appel incident (**Ministre de l'Environnement** c/ Paysages de France. Appel de la ministre devant la CAA de Bordeaux contre le jugement du 15-03-2016 du TA de Bordeaux commune de Monein)

► *Le 14 septembre* : envoi d'un mémoire en réplique au TA de Lyon (Paysages de France c/**préfet de la Loire**) pour les communes de Civens et Feurs

► *Le 28 octobre* : envoi d'un mémoire en défense et appel incident (**Ministre de l'Environnement** c/ Paysages de France. Appel de la ministre devant la CAA de Bordeaux contre le jugement du 07-06-2016 du TA de Bordeaux commune de Billère) ► *Le 6 janvier* : envoi d'un mémoire en réplique au TA de Dijon (Paysages de France c/**préfet de la Nièvre**) pour la commune de Varennes-Vauzelles.

Depuis octobre 2010, l'association s'efforce d'assister à toutes les audiences au cours desquelles sont examinées les affaires qu'elle a portées devant la justice. Au cours du présent exercice, l'association est donc intervenue devant les tribunaux administratifs suivants : **Cergy-Pontoise** (08-07-2016) et **Pau** (01-03-2016)

Atteinte au paysage par déforestation illégale

Le drame auquel est confronté le paysage ne se cantonne bien sûr pas à l'affichage publicitaire : le pire est l'effrayant grignotage de l'espace, sans fin, par l'artificialisation galopante du territoire du fait de l'urbanisation notamment, mais aussi des infrastructures géantes (lignes TGV, autoroutes, réseaux électriques aériens, aéroports, etc.) Le phénomène est terrifiant puisque l'équivalent de la surface d'un département "disparaît" tous les sept ou dix ans ! C'est pourquoi l'affaire du circuit de Saint-Frajou, par son jugement exemplaire, mérite toute notre attention.

En décembre 2013, Paysages de France avait déposé une plainte auprès du procureur de la République contre un individu qui s'était permis d'aménager sans autorisation un circuit pour véhicules motorisés sur la commune de Saint-Frajou en Haute-Garonne. Le projet prévoyait une route bitumée de 6 mètres de large pour une longueur de 2400 mètres. Pour ce faire, il avait procédé à des abattages d'arbres, complètement irréguliers, dans un espace classé et avait effectué des travaux de terrassement et d'aménagement.

Le 10 novembre 2016, en jugement correctionnel, le TGI de Saint-Gaudens a condamné le propriétaire à l'initiative de ces

travaux à une forte amende et à l'obligation de remettre les lieux en état. Par ailleurs, il devra verser des dommages et intérêts aux différentes parties, si sa condamnation est confirmée en appel.

Il aura fallu près de trois ans pour que cette affaire soit jugée mais l'attente valait la peine : le jugement donne un coup d'arrêt à ceux qui voudraient égoïstement défigurer le patrimoine commun de toute une population.

AUTRES INFORMATIONS

- ▶ Publication de deux photos dans un manuel scolaire où l'association est citée : un avant-après à Privas, pour une séquence sur la lecture critique d'images.
- ▶ Des épinglettes "Paysages de France" ont été commandées, notamment pour être proposées lors de manifestations. Elles sont bien sûr disponibles à tous pour 2 € (Rappel : le Kivoitou est également disponible en version papier pour les adhérents sur simple demande)
- ▶ Grâce aux envois des adhérents, création d'une photothèque des stades susceptibles de recevoir des publicités géantes, y compris numériques (suite à l'autorisation donnée par le décret "Macron"). L'intérêt est de pouvoir montrer l'impact visuel en cas d'installation, avec des photos avant/après.
- ▶ Offre faite aux adhérents d'avoir une formation en ligne (téléphone + internet) pour l'établissement de relevés de fiches d'infraction. Cela permettra également de créer du lien entre des adhérents et administrateurs intéressés par un même sujet.
- ▶ Suite à une réunion des adhérents de l'Isère et de la Savoie en janvier mise en place d'un "bureau local" composé de sept adhérentes et adhérents. La constitution de groupes locaux entraîne une nouvelle dynamique : quand on est seul, l'énergie s'épuise, et cela peut mener au découragement.
- ▶ Nouveau site internet : c'est pour bientôt ! Après un gros travail réflexif pour définir à quoi devrait ressembler notre futur site, nous en sommes à la phase finale : la collaboration avec un prestataire afin que le nouveau site nous

ressemble davantage, tout en étant un outil performant, utile et agréable pour tous ses visiteurs.

AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

L'expertise acquise par Paysages de France, au cours de ces vingt dernières années dans le domaine de l'affichage publicitaire et les résultats remarquables et réguliers qu'elle obtient font d'elle la référence nationale en la matière. Le fait que Paysages de France s'implique également, en fonction des circonstances, dans d'autres domaines n'en est que plus méritoire.

- ▶ 19 avril – Commune de Nogaro. CDAC du Gers. Création d'un supermarché de 2500 m² et d'un Drive de 5 pistes accolées
- ▶ 17 mai – Le maire de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) souhaite consulter Paysages de France pour la révision de son PLU
- ▶ 22 mai - Echanges avec l'écrivain Philippe Claudel qui se bat contre un projet de bassin de décantation d'une usine, qui détruira l'écosystème, en plus de 4 ans de nuisances pendant les travaux
- ▶ 13 juin - Dombasle-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle) Participation à l'enquête publique sur projet de l'usine de Solvay
- ▶ 3 octobre – Paysages de France devient partenaire du *Jour de la Nuit*
- ▶ 28 novembre - Réunion au Conseil Départemental des Vosges sur le plan de gestion des arbres d'alignement avec Laurent Fetet, en tant que président d'une association nationale ayant soutenu le « mouvement » pour les allées, qui a abouti à l'adoption de la loi (invité par Chantal Pradines, adhérente également présente et experte sur le sujet)
- ▶ 8 décembre : 4e Sommet du Partenariat mondial pour un Gouvernement ouvert (PGO). Intervention de Paul Desgranges dont les cartes avaient beaucoup séduit les médias lors de l'affaire du projet de décret JCDecaux/Macron : *exemple d'utilisation citoyenne et militante de l'OpenData.*

MÉDIAS ET COMMUNICATION

Dans les médias :

L'association continue d'être citée régulièrement dans les médias soit à l'occasion d'un événement local ou national ou sur le thème général de la publicité extérieure. Bien que le rythme des actions et prises de position de Paysages de France n'ait pas faibli au cours de l'exercice, la couverture médiatique a été moindre cette année. Certes, les deux années précédentes ont été exceptionnelles du fait de la décision du maire de Grenoble de retirer la publicité de l'espace public en 2014, et de la formidable épopée de 2015 dont Paysages de France a été le fer de lance, conduisant le gouvernement à reculer. Mais il nous faut réfléchir à notre communication pour diffuser le plus largement possible les idées et les actions qui forment notre combat.

Ainsi, nous encourageons les adhérents à suivre les activités de Paysages de France sur les réseaux sociaux. C'est non seulement un moyen d'être informé rapidement, mais aussi, en partageant les publications, de diffuser largement les informations afin d'en étendre la portée. C'est un vecteur à ne pas négliger à l'heure où la presse écrite est en perte de vitesse et où ces réseaux sociaux sont pour certains, nous le déplorons mais ne pouvons que le constater, presque la seule porte d'entrée de l'information.

Médias ayant fait un article ou reportage citant Paysages de France :

Alternatives non-violentes ✕ L'Express de Madagascar ✕ Corse Matin ✕ Corse Net Infos ✕ France 3 Corse ✕ U-Levante ✕ Midi-Libre ✕ France-Inter ✕ La dépêche du Midi ✕ 20 Minutes Toulouse ✕ Localtis ✕ France bleu Corse Frequenza Mora ✕ Environnement Magazine ✕ Le Parisien ✕ France Bleu Ile-de-France ✕ Sud-Ouest ✕ France bleu Béarn ✕ La République des Pyrénées ✕ Le Dauphiné ✕ L'Essor ✕ 60 millions de consommateurs ✕ La Gazette ✕ La Voix du Nord ✕ Le Courrier de

Genève ✕ Le Lien ✕ Radio Gué-Mozot ✕ Les Dernières Nouvelles d'Alsace ✕ RCF ✕ Paris Vox ✕ Télé-Bocal ✕ LCI

La communication de l'association en quelques chiffres

Site internet 50 publications

Paysages de France Infos 3 parutions (mars, "Spécial lutte contre le décret Macron", septembre et décembre 2016)

Communiqués de presse 12

Facebook 54 publications

844 abonnés

Twitter 56 tweets

588 abonnés

Rapport financier exercice 2016

- ▶ Bilan
- ▶ Compte de résultat
- ▶ Budget prévisionnel
- ▶ Rapport financier

BILAN 2016

BILAN ACTIF	31/12/2016		31/12/2015
	Brut	Amortissement	Net
Immobilisations corporelles (1)			Net (N-1)
Autres immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations corporelles	4 520	4 520	
TOTAL (1)	4 520	4 520	0
Créances (2)			
Créances usagers et comptes rattachés	1 400		1 400
Autres créances			265
Disponibilités	267 180		267 180
Charges constatées d'avance	2 567		2 567
TOTAL (2)	271 147		271 147
			250 204
Total actif	275 667	4 520	271 147
			250 204

BILAN PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Fonds propres		
Report à nouveau	248 895	242 689
Résultat de l'exercice	20 998	6 205
Total des fonds associatifs	269 893	248 894
Provisions		
Provisions pour risques		
Total des provisions		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	950	1 019
Dettes fiscales et sociales	241	227
Autres dettes	63	63
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	1 254	1 309
Total passif	271 147	250 203

Compte de résultat 2016

	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	142	45
Prestations de service	150	915
Subventions d'exploitation		
Cotisations, dons	27 497	32 336
Indemnités jugements	14 100	3 700
Reprises sur provisions et amortissements		
Autres produits de gestion courante	350	
Total des produits d'exploitation	42 239	36 996
Autres achats et charges externes	23 127	30 897
Impôts, taxes et assimilés		0
Rémunération du personnel	0	0
Charges sociales	0	0
Dotation aux amortissements et dépréciations	0	144
Dotation aux provisions		
Autres charges		114
Total des charges d'exploitation	23 127	31 155
1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER		5 841
Intérêts et produits financiers	2 128	2 091
2 - RÉSULTAT FINANCIER		2 091
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	19 112	7 932
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		1 500
Impôts	241	227
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-1 500
TOTAL DES PRODUITS	44 367	39 087
TOTAL DES CHARGES	23 368	32 882
EXCÉDENT ou DEFICIT	20 999	6 205
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>		
PRODUITS	149 600	143 000
Bénévolat	149 600	143 000
Prestations en nature		
CHARGES	149 600	143 000
Personnel bénévole	149 600	143 000
Mise à disposition gratuite de biens et services		

Budget prévisionnel 2017

PRODUITS	
Ventes divers	1 000
Subvention CGI (fonctionnement)	0
Cotisations, dons	35 000
Indemnités des TA	15 000
Total des produits de fonctionnement	51 000
CHARGES	
Achats	6 500
Autres achats et charges externes	43 500
Impôts, taxes et assimilés	1 000
Total des charges de fonctionnement	51 000

Rapport financier – exercice 2016

BILAN ACTIF

- ◆ Immobilisations :
Le mobilier, le matériel de bureau et informatique n'ont plus de valeur comptable mais sont encore utilisés par l'association.
- ◆ Créances (sommes à percevoir) : 1 400 €
- ◆ Charges constatées d'avance : 2 567 €
- ◆ Disponibilités : en augmentation de 18 023 €.

BILAN PASSIF

- ◆ Fournisseurs (factures non parvenues ou non encaissées au 31 décembre) : 950 €.
- ◆ Dettes fiscales et sociales : 241 €
- ◆ Fonds propres en augmentation grâce au bénéfice réalisé.

COMPTE DE RESULTAT

- ◆ Les produits de fonctionnement s'élèvent à 42 239 € contre 36 996 € en 2015.

- ◆ Répartition des principaux postes :
 - ◆ Ventes diverses et prestations : 292 €
 - ◆ Cotisations, dons : 27 497 €
 - ◆ Produits des jugements en faveur de l'association : 14 100 €
 - ◆ Bonis financiers 2 128 €

- ◆ Les charges de fonctionnement diminuent : 23 127 € (31 155 € en 2015).

- ◆ L'association réalise donc un bénéfice de 20 999 € : augmentation du montant total des indemnités allouées par les tribunaux.

Valorisation des contributions volontaires en nature

- ◆ Au cours de l'exercice, notre association a bénéficié, pour la réalisation et la préparation des dossiers, des réunions et démarches diverses, de contributions volontaires (environ une centaine de bénévoles qui participent à des degrés divers) que nous évaluons à plus de 10 000 heures. Sur une base de calcul de 1 500 € bruts mensuels, la valorisation des contributions volontaires est estimée à 149 600 €.

- ◆ Mise à disposition des locaux du siège de l'association, à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, par la Mairie de Grenoble : ce montant ne nous a pas été communiqué. Pour mémoire, il s'élevait à 3 121 € pour 2014. Cette somme n'a aucune incidence sur le résultat comptable.

Prévisions 2017

- ◆ Projet de refonte du site internet de Paysages de France pour un montant non encore définitif de 5 000 à 10 000 euros. Fin janvier 2017, nous enregistrons un taux de renouvellement de cotisations de près de 40%, ce qui nous laisse espérer une progression importante d'ici la fin de l'année.

- ◆ Aucune demande de subvention n'est prévue pour 2017.